

PROCÈS « AFO » : LA LDH RECONNUE POUR PORTER LA VOIX DES VICTIMES DE L'EXTRÊME DROITE DEVANT LES TRIBUNAUX

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 6 OCTOBRE 2025



Du 10 juin au 2 juillet 2025, s'est tenu le procès « AFO », au cours duquel ont été jugés seize prévenus membres d'un groupe d'extrême droite nommé « Action des forces opérationnelles » (AFO), pour plusieurs infractions dont l'association de malfaiteurs terroriste et la détention d'armes et munitions.

Ce groupe, composé de treize hommes et trois femmes, âgés entre 39 et 76 ans, avait pour projets de tuer deux-cents imams, d'attaquer des mosquées, de lancer des grenades dans des véhicules de personnes supposées musulmanes, ou encore d'empoisonner de la nourriture halal, avec pour ennemi commun à combattre : les personnes musulmanes ou supposées comme telles.

S'agissant d'attaques indiscriminées à l'encontre de membres de la communauté musulmane, visée de façon raciste, islamophobe et xénophobe, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) s'est constituée partie civile, conformément à ses statuts, et cela a été jugé recevable par le tribunal dans son délibéré rendu le 30 septembre 2025. Nathalie Tehio, présidente de l'association, soulevait l'importance de cette reconnaissance : « *L'association a non seulement été reconnue recevable pour défendre les victimes de l'islamophobie, mais aussi pour porter la voix de la société civile contre l'extrême droite, la xénophobie et le racisme. Cette décision ne peut que renforcer notre détermination à combattre, par la voie du droit également, l'extrême droite* ».

L'organisation d'attaques de lieux de cultes, d'assassinats s'inscrit en effet dans le sillage des discours politiques de l'extrême droite sur un soi-disant « grand remplacement » qui reposeraient sur un projet fantasmé de « remplacement » de la population française et européenne par une population originaire, en premier lieu, d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Cette idéologie complotiste sert de substrat à ces actes visant à organiser des attentats.

La réalité de ce qu'est l'extrême droite, qu'on voit de plus en plus clairement à l'international comme en France, doit se combattre tant dans l'espace public que dans les tribunaux.